AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C2249
FR0000130338-FS1024

5 octobre 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 octobre 2016, la société BlackRock, Inc. (55 East 52nd Street, New York, 10055, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients et de fonds dont elle assure la gestion[1], a déclaré avoir franchi en hausse, le 3 octobre 2016, par suite d'une augmentation du nombre d'actions VALEO détenues à titre de collatéral[2], le seuil de 5% des droits de vote de la société VALEO et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 12 488 899 actions VALEO[3] représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société[4].

[1] Le gestionnaire d'investissement dispose du pouvoir discrétionnaire d'exercer les droits de vote attachés aux titres détenus, sauf demande expresse de clients de garder le contrôle sur les droits de vote.
[2] Soit 833 299 actions VALEO.
[3] Dont 910 088 actions VALEO assimilées au titre des dispositions de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce provenant de « *contracts for differences* » (« CFD ») sans échéance prévue, portant sur autant d'actions VALEO, réglés exclusivement en espèce. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 1 806 895 actions VALEO pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1er alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.
[4] Sur la base d'un capital composé de 238 387 620 actions représentant 244 611 279 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.